

Gado Bemah, lauréat du Prix international Afri-Plastics Challenge :

« Le défi est encore plus grand parce qu'aujourd'hui, nous sommes positionnés à l'échelle internationale (...) »



P.7 Gado Bemah

500 F Cfa

Agritorch



AGRITORCH

REVUE

www.agritorch.com

Bimestriel d'informations et d'analyse sur l'économie agricole N° 004 Mars - Avril 2023

Compétitivité des produits agricoles et artisanaux

Les Appellations d'Origines Contrôlées (AOC) comme solution

P.3



Consomme-t-on les OGM au Togo ?

« Il est difficile de dire oui ou non »

P.11

En finir avec ces clichés sociaux qui limitent l'accès des femmes à la terre au Togo

P.4

EDITO

“Au-delà du FOPAT”

L'agriculture est devenue incontournable. Elle s'impose et n'est plus l'apanage des recalés de la société ou des analphabètes. De tout temps l'agriculture nourrit, rend riche et plus encore de nos jours. C'est pour cela que les gouvernants sonnent la mobilisation en motivant la population à recourir à la terre.

Au Togo, en plus de l'agriculture familiale vivrière pratiquée par une large proportion de la population, plusieurs projets sont initiés par le gouvernement pour promouvoir une agriculture commerciale résiliente. Ces efforts sont parfois soutenus par des partenaires extérieurs. Et comme première conséquence, la première position occupée par le Togo au niveau mondiale pour sa production du soja bio.

Cette année, c'est le tour du Président Faure Gnassingbé de donner un coup d'accélérateur à cette mobilisation. Il a entrepris une tournée auprès des producteurs. Ceci à travers le Forum des producteurs agricoles du Togo (FOPAT). Ce forum a été lancé le 12 janvier à Dapaong pour le compte de la région des savanes. S'en est suivi celui des régions maritime à Tsévié, des plateaux à Atakpamé, centrale à Sokodé avec pour une apothéose à Kara pour la région de la Kara.

Au-delà de l'arrivée en scène du Président de la République durant le FOPAT, il me semble que les lignes ne bougent pas.

Pour s'en apercevoir, il suffit de faire un tour dans les villes du Togo. C'est la jeunesse taxi-moto. Déjà à 6 heures, l'heure à laquelle normalement on devrait être au champ pour travailler avant l'apparition du soleil à contrario, les conducteurs de taxi-moto sont assis sur les motos cherchant de potentiels clients. La conduite de taxi-moto est devenue un métier. Ce n'est même pas un travail à temps partiel, cela occupe toute la journée du conducteur.

Une moto arrachée au prix du bradage des terres agricoles souvent acquises de leur descendance.

Le grenier venu du Nord. La terre est laissée aux braves venus du septentrion du pays qui cultivent dans le Sud. Pour preuve, ils sont nombreux depuis même une génération à cultiver surtout dans les plateaux principalement à Notsé, à Kpalimé et à Badou. Au final, ses braves togolais venus du septentrion créent leur communauté qui sont devenues des petits villages éparpillés ici et là dans les villes du Sud du Togo. Véritable grenier au Sud, ces communautés suscitent envie et sont victimes du cambriolage des autochtones. La paresse de la jeunesse du Sud dite « civilisée » à tort joue à leur défaveur.

La décentralisation devrait être une solution aux gouvernants de sensibiliser cette jeunesse oisive de nos villes et campagnes avec pour seul rêve devenir un « zémidjan ».

D'un autre côté, les gouvernants doivent réguler le bradage des terres agricoles et surtout aux étrangers ou aux entreprises. Ces milliers de terres acquises sont souvent inexploitées. Il suffit de prendre la Nationale N 1 après Tsévié jusqu'à l'arrière-pays. Des pancartes sont implantés ici et là avec pour inscription domaine de telle société ou autre.

Le Président Faure Gnassingbé a donné le tempo même si d'aucuns qualifient ses déplacements de précampagne pour une année doublement électorale. Là n'est pas la question. Que faisons-nous des milliers de terres inexploitées ?

Pendant ce temps aussi, les offres de formation à l'université sont demeurées les mêmes. Une faible diversification. Sociologie, Histoire, Anglais pire encore linguistique. Une refonte de notre système universitaire s'impose. La délocalisation des facultés dans les villes peuvent aussi susciter des vocations à la terre. Les religieux et la diaspora ont déjà compris et ont pris de l'avance. Rien n'est tard.

**Le Directeur de Publication,
Midas TIGOSSOU**

Un « plan climat » pour les trois communes de Kloto

Dans les trois (03) communes de la préfecture de Koto, les actions des communautés en matière d'adaptation et d'atténuation au changement climatique ainsi qu'à l'accès à l'énergie des populations vont s'inscrire dorénavant dans un cadre bien précis. Il s'agit du Plan d'Action pour l'Accès à l'Énergie Durable et pour le Climat (PAAEDC) lancé le 17 février dernier par les maires des 03 communes, en présence du ministre de l'environnement et des ressources forestières, Foli-Bazi Katari, et de l'ambassadeur de France au Togo Augustin Favereau.

Le PAAEDC est un plan quinquennal sur la période 2023-2028, résultat de l'engagement de ces communes de Kloto à protéger les populations vulnérables contre les effets du changement climatique ainsi qu'à leur donner un accès à des sources d'énergie propre afin d'inscrire le territoire dans une véritable démarche de développement durable.

Il s'inscrit dans le cadre du projet de soutien à la Convention des Maires pour l'Afrique subsaharienne (CoMSSA), cofinancé par l'Union européenne, et mis en œuvre par Expertise France. 19 860 000 000 F CFA : c'est l'enveloppe financière qu'il faudra mobiliser dans le cadre de cette initiative, soit environ 15,05 milliards FCFA destinés à l'adaptation, 965 millions FCFA aux mesures d'atténuation, et 3,845 milliards FCFA à l'accès à l'énergie.

« Le monde est secoué aujourd'hui et il est question de créer des forêts urbaines au sein des populations pour atténuer la chaleur. La région de Kloto est une région agricole, l'introduction de nouvelles variétés pour créer l'agro écologie, des plantes qui peuvent résister aux changements climatiques et apporter une plus-value à la filière café et cacao est un impératif », a indiqué le maire de Kloto 1, Winnie Dogbatsè.

« C'est un plan d'action avec des cahiers de charges précis et des dossiers bien ficelés qui permettront d'aller vers les bailleurs de fonds (...); il faut que Kloto retrouve sa fraîcheur d'antan. C'est inimaginable ce que nous voyons aujourd'hui. L'heure est à la mobilisation à tous les niveaux », a-t-il précisé.

Le ministre de l'environnement a dans son intervention félicité les trois communes non seulement

pour cette initiative, mais aussi pour leur adhésion volontaire à la Convention des Maires en Afrique subsaharienne (CoMSSA). Foli-Bazi Katari a rassuré les maires de l'accompagnement du gouvernement dans la mise en œuvre de ce plan, avant d'inviter les autres communes du Togo à emboîter les



Une image des 3 maires

pas à celles de Kloto.

Le lancement du plan laisse place aux activités de mobilisation des ressources auprès des partenaires techniques et financiers pour lancer les différentes actions prévues. Au demeurant, le PAAEDC est une démarche qui devra permettre aux trois communes concernées, de piloter leurs différents projets de développement tout en préservant les forces de leur territoire et en apportant une réponse aux défis relatifs au changement climatique. La mise en œuvre du plan prend en compte une structure de pilotage avec un mécanisme de suivi-évaluation, une description des facteurs de risque de même que des mesures d'atténuation.

La Rédaction

Agritorch **REVUE**
Bimestriel d'informations et d'analyse sur l'économie agricole

**Récépissé N°0633/20/
12/2021/HAAC**
Tel : (+228) 92 07 42 45
01 BP 4786 Lomé-Togo
E-mail : journalagritorch@gmail.com
Siège : Voie pavée quittant
le marché Gbossimé pour
le chateau d'eau TDE Tokoin
Directeur de publication
Midas K. A. TIGOSSOU
(90 16 47 09)
Rédacteur en Chef
David SOKLOU
(90 11 61 33)
Rédaction
David SOKLOU
Midas K. A. TIGOSSOU
Gilles AMOUSSOU
Firmin TCHOUKOU
Infographie
As Kadi (90 86 12 13)
Nombre de tirage
1000 exemplaires

Compétitivité des produits agricoles et artisanaux

Les Appellations d'Origines Contrôlées (AOC) comme solution

Les filières agroalimentaires et artisanales représentent une opportunité pour la promotion de l'économie locale. En effet, les populations togolaises s'adonnent dans leur grande majorité à l'agriculture et à l'artisanat. Ces activités sont les principaux moyens d'existence des populations en ce sens qu'elles constituent à la fois leur raison d'être et leurs sources de revenus. Il n'en demeure pas moins qu'une large part de cette population continue de vivre en dessous du seuil de pauvreté. Car les produits agricoles et artisanaux apportés aux marchés ne sont pas vendus à des prix rémunérateurs.

Tout comme les artisans, les producteurs agricoles affrontent durement les réalités du marché mondialement globalisé où la concurrence dicte sa loi. Il faut être compétitif pour rester et prospérer dans ce système de libéralisation économique qui caractérise désormais les économies africaines.

Le riz localement produit au Togo (Kovié, Kara, Sotouboua, etc.), doit affronter le riz thaïlandais sur les différents marchés du Togo ;

La volaille de la région des savanes, doit affronter celle en provenance du Brésil ;

Les ateliers de couture togolais doivent affronter les pullules de friperies et de boutiques de prêt à porter.

Ces réalités crèvent l'œil et ne risquent pas de changer de sitôt.

Les produits locaux tiennent difficilement la concurrence et peinent du coup à offrir une vie décente aux agriculteurs et aux artisans.

En cause, la faible productivité. En d'autres termes, le paysan togolais récolte très peu par unité de superficie emblavée. D'autre part, le transport, le stockage, les équipements de transformation et le conditionnement occasionnent des pertes non négligeables aux acteurs des filières.

Le rendement à l'hectare du riz est 2 fois plus élevé au Vietnam et en Chine qu'au Togo.

Produire une table ou un mortier au Togo coûte plus de temps et d'énergie physique à un artisan togolais qu'à son homologue européen et asiatique plus équipé.

Le temps nécessaire pour coudre une chemise par un artisan togolais permet à un industriel chinois d'en produire des milliers.

Aussi, la qualité physique des produits qui résulte de la transformation largement artisanale laisse-t-elle à désirer et par conséquent attire faiblement le consommateur.

Le coût de production du togolais est souvent trop élevé comparativement à celui de ses concurrents de l'Asie ou de l'Europe dans bien des cas.

Or, pour compenser leurs faibles rendements, les producteurs et les artisans togolais et africains proposent des prix à même de couvrir leur coût de production et de leur assurer un minimum de marge nette. Ce qui fait que le produit local se retrouve souvent plus cher sur le marché local que le produit importé à des milliers de kilomètres.

Le patriotisme alimentaire et vestimentaire n'ayant pas encore gagné le terrain, le consommateur continue de

maximiser son utilité sous contrainte du prix et de la qualité du produit.

Ainsi, les faibles rendements tuent nos braves producteurs et artisans et les maintiennent dans la paupérisation.

Il faut reconnaître honnêtement que les efforts des unités de recherche nationales et régionales sur la conception et l'adoption des technologies agricoles et artisanales tardent à convaincre.

Les paysans et artisans africains sont

d'avantages comparatifs sur le marché national voire international.

Le soja biologique togolais a montré le chemin par sa compétitivité sur le marché international.

Dans cet élan, l'avènement des communes constitue une opportunité pour la promotion de l'économie locale notamment la valorisation des produits du terroir.

En complément des orientations nationales (PND, Feuille de route), les communes doivent intégrer dans leur plan de développement communal (PDC) l'identification des filières porteuses de développement de leur territoire de compétence. L'exploitation de l'étude sur les filières agricoles porteuses par région et les résultats du FOPAT organisé par région offrent



Exposition de produits agricoles et artisanaux

encore loin de rattraper le fossé du rendement ou de productivité qui existe entre eux et leurs homologues des autres régions du monde.

Que faire ?

A défaut de pouvoir corriger cette sempiternelle équation (faible rendement), la bonne stratégie recommande de tourner le regard vers ce qui peut constituer un atout et chercher à le valoriser. Il s'agit de miser sur les avantages comparatifs naturels dont disposent nos paysans et nos artisans.

Dispose-t-on encore des produits qui peuvent faire la différence sur les marchés ?

La nouvelle tendance mondiale en matière de consommation surtout alimentaire induit de nouveaux développements.

En effet, les développements les plus récents au niveau mondial accordent une grande importance à l'amélioration et à la création de la valeur des matières premières agricoles et des produits du terroir.

Le Togo, chacune de ses régions, chacune de communes, dispose des spécificités de produits pouvant servir

un cadre de référence pour affiner le choix d'au moins une filière agricole à développer par commune ou par région.

Aussi, les instruments tels que la protection des indications géographiques notamment l'Appellation d'Origine Protégée (AOP), l'Indication Géographique Protégée (IGP), la Spécialité Traditionnelle Garantie (STG) en cours de développement constituent des opportunités pour la valorisation des produits locaux.

Le laboko de Bassar, le gari de Vogan, l'avocat d'Agou, le fonio de Badou, la pintade de Dapaong, le riz de Kovié, l'ananas de Notsè, le mortier de Kpalimé, la poterie de Kouvé, etc. peuvent être valorisés et générés de valeur ajoutée plus importante.

Leur valorisation contribuera à améliorer les revenus des populations, à réduire la pauvreté et au rayonnement du Togo comme le fait si bien aujourd'hui le soja biologique.

Gilles AMOUSSOU

En finir avec ces clichés sociaux qui limitent l'accès des femmes à la terre au Togo

Bien qu'elles soient majoritaires dans le secteur agricole avec une importante contribution au développement socio économique et environnemental de leurs milieux, les femmes rurales togolaises éprouvent toujours de grandes difficultés pour avoir accès à la terre, important facteur de production. En dépit des efforts fournis notamment par les pouvoirs publics et quelques organisations de la société civile, la situation peine à changer, se nourrissant de certains clichés sociaux bien entretenus dans certaines communautés.

Au Togo, la terre n'appartient pas à l'Etat, à la différence de quelques rares pays de la sous-région ouest africaine. Le foncier est souvent détenue par les collectivités, les groupes de familles ou des individus qui le gèrent et en disposent comme ils le souhaitent. Une gestion qui est souvent source de nombreux conflits et de revendications diverses.

Dans de nombreuses communautés, la femme ne peut hériter de la terre, alors même qu'elles sont très dynamiques dans le secteur agricole notamment dans la transformation et la commercialisation des produits agricoles.

« La situation des femmes rurales face au foncier varie d'une région à une autre. Vers le sud du pays la culture est plus favorable aux femmes où certaines arrivent à hériter des terres. Mais par contre au nord les femmes ne sont pas héritières du foncier cela accentue la pauvreté des femmes car c'est le foncier le premier facteur de production. Même pour l'achat, la femme doit se faire assister par un homme. Les femmes sont donc utilisées comme une main d'œuvre ouvrière dans les champs », nous explique Mme Collette Nakpergou, vice-présidente du collège des femmes de la Coordination Togolaise des Organisations Paysannes et de producteurs agricoles (CTOP).

Au niveau des femmes rurales, souligne-t-elle, « le premier moyen de production est le foncier et sans le foncier, nous ne pouvons pas produire. Pour cela, nous nous organisons pour pouvoir avoir ce foncier. Vous savez que le foncier s'hérite en grande partie dans notre pays et que dans d'autres contrées, la femme n'a pas accès à cet héritage là. Mais nous passons par des négociations avec nos maris et nos frères qui ont le monopole de ce foncier pour qu'ils puissent nous en donner ». Elle relève en outre que « la majeure partie de nous les productrices, beaucoup n'ont pas de moyens pour pouvoir acheter la terre et c'est devenu un problème essentiel pour l'épanouissement des femmes rurales parce qu'elles doivent aussi cultiver pour pouvoir se prendre en charge ».

Au rang des facteurs à la base de cette problématique qui perdure malgré l'adoption depuis 2018 du code foncier et domanial, figurent les considérations culturelles traditionnelles, de même que les coutumes et aussi le manque de volonté de certains hommes à voir les femmes s'épanouir en disant si elles ont les moyens, elles ne vont plus être soumises, elles ne vont plus respecter les hommes, nous a fait savoir Mme Nakpergou.

La peur de revendiquer ses droits pour

cause de violence verbale, physique ou mystique voire de sorcellerie ou encore de fétichisme, la méconnaissance des textes juridiques, la dépendance des femmes vis-à-vis de leurs maris, le statut social de la femme avec de fausses idées selon lesquelles la femme appartient à une classe inférieure ou encore la prédominance du système patriarcal dans la succession coutumière sont autant d'éléments qui constituent encore des entraves à l'accès de la femme à la propriété.

Le code foncier et les ZAAP, des opportunités à saisir

Dans la dynamique de faciliter l'accès des femmes au foncier et réduire les inégalités



La femme a droit à la Terre

entre les hommes et les femmes au Togo, de nombreuses initiatives sont prises par le gouvernement. Parmi elles, la loi n°2018-005 du 14 juin 2018 portant Code foncier et domanial. Le texte prévoit notamment de nombreuses innovations allant dans le sens de la facilitation de l'accès des femmes et des jeunes à la terre, une belle opportunité que les femmes rurales peuvent saisir. Déjà, des actions sont engagées dans ce sens. « Pour remédier à ce problème de l'accès à la terre, une poule de para juristes est formée pour sensibiliser et aider les femmes à accéder au foncier. Le code foncier domanial est vulgarisé pour permettre aux femmes d'être informées sur les dispositions du code qui est très favorable aux femmes. Nous utilisons aussi les dispositions que l'Etat met en place pour faciliter l'accès des femmes au foncier telles que les ZAAP où 40 % des terres doivent être destinées aux femmes. Nous veillerons à ce que

ce quota soit respecté », nous informe Mme Collette Nakpergou.

Justement au sujet des ZAAP, la feuille de route gouvernementale 2020-2025 pour le secteur agricole dans son projet prioritaire n°1 relatif à l'amélioration des rendements, prévoit entre autres la mise en place de 400 Zones d'aménagement agricole planifiées (ZAAP) d'une superficie minimum de 100 hectares chacune, dans tous les cantons des cinq (05) régions économiques du pays d'ici 2025. Les informations font état de ce que ces espaces aménagés seront mis à la disposition des producteurs et productrices notamment les plus vulnérables pour une amélioration de la production.

« Notre stratégie, c'est de travailler surtout avec les hommes pour un changement de mentalité, en faisant valoir la complémentarité entre l'homme et la femme, et la contribution de la femme aux charges de la famille, quand elle a les moyens »,

indique Mme Nakpergou.

À l'endroit des autorités publiques, elle demande de poursuivre les sensibilisations des chefs de village et autorités coutumières sur le nouveau code foncier et domanial qui permet aux femmes d'hériter le foncier au même titre que les hommes. « Élaborer les décrets d'application du code, rendre effectif la disposition partout sur les ZAAP que 40 % des terres soit réservé aux femmes, et faciliter par ailleurs aux femmes, la mise en valeur des terres

par un accompagnement dans le labour, les intrants et autres », recommande-t-elle.

L'implication de la femme dans le processus de développement est une nécessité absolue, et non un slogan ni une question de mode. C'est une condition nécessaire pour s'assurer des acquis de toute action de développement. Pour un développement durable, il y a lieu de reconnaître et de valoriser le rôle capital de la femme comme acteur de développement au même titre que l'homme. Se départir des considérations et pratiques qui tirent vers le bas l'accès des femmes rurales à la terre est indispensable afin de leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie et celle de leurs familles, et de valoriser suffisamment leur potentiel pour contribuer significativement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

David S.

Du FNPT au FOPAT :

Le secteur agricole aux bons soins

Au Togo, une nouvelle dynamique est impulsée au secteur agricole avec les engagements et les investissements qui se renforcent davantage. Dans cette optique, le Forum national du paysan togolais (Fnpt) se métamorphose en un nouveau schéma pour laisser désormais place au Forum des producteurs agricoles du Togo (FoPAT), des fora régionaux pour des échanges plus renforcés et plus adaptés avec les acteurs du secteur au sujet des ambitions du pays en matière agricole, et en particulier sur les projets contenus dans la feuille de route gouvernementale 2020-2025.

« L'agriculture reste le moteur de cette dynamique économique. La création de l'Agence de transformation agricole vise ainsi à accélérer le développement de ce secteur stratégique de notre économie. Je suis conscient que les évolutions dans ce secteur peuvent parfois entraîner quelques changements et quelques perturbations comme nous l'avons vu dans la filière soja. Je

fora de se rapprocher davantage des producteurs pour des dialogues particuliers, étant donné que toutes les régions du Togo se ressemblent mais n'ont pas les mêmes spécificités ou potentialités. L'objectif est de renforcer la dynamique d'action et d'interventions de l'ensemble des acteurs de la transformation structurelle du secteur agricole du pays.

balance commerciale agricole, enrichir les producteurs et créer des emplois. Nous voulons partager avec les acteurs les stratégies gouvernementales, les écouter pour une meilleure réussite de nos programmes et projets de développement agricole », s'est réjoui le chef de l'Etat à l'issue de la quatrième étape du Forum tenue du 23 au 25 février à Sokodé pour le compte de la région centrale.

Des échanges directs avec Faure Gnassingbé

A chaque étape régionale du forum qui mobilise plus de 400 participants dont 300 producteurs agricoles, le dernier jour des activités est toujours marqué par la présence de Faure Gnassingbé pour un dialogue direct et inclusif avec les différents acteurs. A Sokodé, le chef de l'Etat s'est félicité de la qualité des échanges à ce dialogue inclusif qui a permis d'examiner les réalisations dans les différentes préfectures de la région. Dans un débat interactif, les producteurs ont partagé avec le Président de la République leur vision pour le secteur agricole. Ils ont particulièrement évoqué des difficultés au rang desquelles se trouve la lourdeur administrative liée à l'accès aux intrants, et dont des solutions ont été données au cours du forum. Faure Gnassingbé a sur place pris l'engagement de faciliter davantage l'accès aux financements qui devra permettre de contribuer à accroître la production agricole dans cette région du pays.

Le chef de l'Etat a par ailleurs rappelé l'importance d'exploiter tout le potentiel du secteur afin d'assurer la sécurité alimentaire et permettre de promouvoir la transformation agroalimentaire. « Ce dialogue nous a également permis d'évoquer les défis de la production agricole à l'instar de la disponibilité des intrants et de l'accès à des financements dédiés », a indiqué Faure Gnassingbé, saluant la mobilisation des partenaires techniques et financiers qui ont réitéré leur appui à notre vision d'une transformation structurelle de l'agriculture togolaise.

Face aux producteurs agricoles de la région des plateaux, il a insisté sur l'impératif de la sécurité alimentaire et l'importance de la transformation agro-industrielle. « Produire tout ce que nous consommons, moderniser le travail agricole et accroître substantiellement les revenus des agriculteurs à travers l'amélioration de la production sont des axes prioritaires de notre action », a fait savoir Faure Gnassingbé.

Quelques jours auparavant à l'étape des savanes, le Président de la République avait pris soin de rappeler aux producteurs de la région, les objectifs qui sous-tendent les réformes initiées dans le secteur agricole en vue de faire des producteurs de véritables entrepreneurs et acteurs de développement socioéconomique. « Le développement du Togo passe par le développement de l'agriculture. Ce que nous faisons aujourd'hui



Faure Gnassingbé saluant une actrice agricole au Fopat

voudrais rassurer les uns et les autres que le gouvernement demeure attentif. Et c'est dans ce sens que des fora seront organisés dans chacune des cinq régions du Togo autour des chaînes de valeurs afin de partager la stratégie du gouvernement mais surtout aussi d'écouter les acteurs de terrain et leur présenter les perspectives que nous avons pour ce secteur » : ainsi s'exprimait le chef de l'Etat Faure Gnassingbé le 31 décembre dernier dans son discours à la nation, quant à la place que représente l'agriculture pour le développement du pays, et surtout pour annoncer les couleurs du nouveau cadre d'échange avec les producteurs qui est le Fopat.

« Transformation structurelle de l'agriculture togolaise : défis et perspectives », c'est en effet le thème central du **Forum des producteurs agricoles du Togo qui a officiellement démarré le 12 janvier 2023 à Dapaong par l'étape de la région des savanes. Il se présente comme** un véritable cadre d'échanges, de partage d'expériences et de résolutions entre les acteurs des chaînes de valeurs agricoles dans une approche plus concertée. Dans les nouvelles stratégies d'interventions du FoPAT, il s'agit à travers ces

Pour ce qui concerne l'édition de cette année, il s'agit de présenter les mesures prises par le gouvernement pour la transformation structurelle du secteur agricole dans les différents domaines (transformation, irrigation, mécanisation, fertilité des sols, ZAAP, agropole, MIFA entre autres). Que ce soit à Dapaong, Tsévié, Atakpamé et Sokodé, le FOPAT sert également de cadre pour des échanges avec l'ensemble des acteurs sur différents thématiques de développement du secteur, en vue de recueillir par ailleurs leurs contributions pour une meilleure atteinte des objectifs.

Au cours des différentes rencontres dans les chefs-lieux des régions, il est aussi question de présenter le bilan de la campagne agricole 2022-2023, de partager puis échanger sur les mesures et dispositions prises pour la bonne réussite de la campagne agricole 2023-2024. Plusieurs communications sont présentées dans chaque région lors de ces rencontres du FOPAT sur des thèmes spécifiques retenus pour chaque région.

« Nous avons eu raison de décentraliser le forum des agriculteurs, vu l'importance que nous accordons au secteur, non seulement pour nous nourrir, mais aussi pour rétablir la

Interview du Docteur Irméan Moussa Savadogo sur la question des OGM

« Nous devons faire confiance à la science, à l'innovation, à nos chercheurs et à nos institutions de réglementation »

Le débat sur les OGM est fortement médiatisé. De ce fait on retient surtout qu'il s'agit d'un combat entre ceux qui sont totalement pour et ceux qui sont totalement contre devant une opinion publique globalement inquiète. En ce qui concerne la sous-région ouest africaine, l'expert en biosécurité environnementale au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), Docteur Irméan Moussa Savadogo donne sa position sur la question des OGM et ce qui se fait au sein de la CEDEAO.

compétente en matière de biosécurité, en l'occurrence le ministère en charge de l'environnement, est l'autorité désignée et investie comme telle pour traiter des questions de biosécurité liées aux biotechnologies modernes au Togo. Et cela, en vertu de la

AgriTorch : Peut-on classer les OGM? Si oui donnez-nous quelques classifications?

Moussa Savadogo : L'abréviation OGM désigne Organisme génétiquement modifié. Le protocole de Cartagena se réfère plutôt à OVM, c'est-à-dire Organisme vivant modifiée, afin de mettre en avant la possibilité ou non de l'organisme de se reproduire, de se multiplier, et d'interagir ainsi avec l'environnement. Les anglophones, les américains surtout préfèrent le terme GEOs « genetically engineered organisms ». En réalité, le sigle OGM semble être un terme « fourre-tout », qui n'apporte pas de précision utile. Etant donné que chaque modification génétique est spécifique à une espèce de plante ou d'animal donnée pour lui conférer un trait, c'est-à-dire une caractéristique précise, désirée, on devrait plutôt parler de telle plante génétiquement modifiée pour tel ou tel caractère. C'est ainsi qu'on devrait parler de coton génétiquement modifié pour la tolérance aux insectes carpophage, ou coton génétiquement modifié tolérant l'herbicide glyphosate, riz génétiquement modifié résistant à la bactériose vasculaire, riz génétiquement modifié enrichi à la vitamine A, maïs génétiquement modifié résistant à la sécheresse, saumon génétiquement modifié à croissance rapide, etc.

En termes de classification, on peut dire que jusque-là, on a :

Des plantes génétiquement modifiées résistantes aux insectes ravageurs

Des plantes génétiquement modifiées tolérantes aux stress abiotiques, la sécheresse en l'occurrence

Des plantes génétiquement modifiées pour la résistance aux herbicides

Plantes génétiquement modifiées pour leurs valeurs nutritionnelles accrues

Animaux (poisson saumon) génétiquement modifiés pour une croissance rapide

Moustiques génétiquement modifiés pour réduire voire éliminer la transmission du paludisme

Etc.

AgriTorch : Quelle semence ou aliment OGM est présente dans la sous-région ouest africaine?

Moussa Savadogo : Depuis l'interruption en 2016 de la culture du coton génétiquement modifié résistant au vers ravageur du cotonnier, il n'y a pas, officiellement pas de variété génétiquement modifiée vulgarisée et cultivée à grande échelle dans l'espace CEDEAO.

Cependant tout récemment les choses



Docteur Irméan Moussa Savadogo

se sont accélérées avec l'autorisation du niébé (haricot) génétiquement modifié résistant au foreur de gousse (Maruca) communément appelé niébé Bt au Nigeria et au Ghana. Au Nigeria, il y a présentement la multiplication des semences pour permettre une culture à grande échelle du niébé BT. Le Ghana est au stade des parcelles de démonstration, et les paysans ghanéens qui ont visité ces parcelles ont été exprimé leur émerveillement quant aux performances supérieures du niébé comparativement au niébé conventionnel. Le Burkina Faso sera le troisième pays de la sous-région à vulgariser le niébé Bt probablement à partir de l'année prochaine.

Le Nigeria expérimente également le maïs génétiquement modifié, résistant aux insectes foreurs de tige et à la sécheresse.

Ce pays a également autorisée la culture du coton Bt qui avait été délaissée par le Burkina Faso et dont, les contonculteurs du Burkina Faso semblent aujourd'hui souhaiter le retour.

Dans le cadre de la lutte contre le paludisme, les chercheurs au Burkina et au Mali étudient au laboratoire la possibilité d'utiliser des moustiques génétiquement modifiés. Mais ceci reste encore au stade de laboratoire et il n'y a pour le moment aucun moustique génétiquement modifié dans l'environnement. Cela prendra encore plusieurs années.

AgriTorch : Les autorités compétentes affirment qu'il n'existe aucune culture ou produit OGM au Togo? Peut-on y croire avec nos frontières poreuses ?

Moussa Savadogo : L'autorité

législation et des dispositions prévues par le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques dont le Togo est signataire depuis Officiellement, aucun OGM ou produit dérivé ne peut être utilisé ou en transit au Togo s'il n'a été pas dûment examiné, strictement évalué suivant et les procédures prévues en la matière et légalement autorisé par l'autorité compétente. Donc, l'autorité compétente ne reconnaît et ne peut communiquer que sur ce qu'elle a autorisé. Néanmoins, cela n'empêche pas que des échantillonnages et des analyses soient entrepris de temps à autres pour vérifier et s'assurer qu'il n'y a pas d'introductions frauduleuses, auxquels cas les dispositions prévus par la loi de biosécurité s'appliquent dans toute sa rigueur.

AgriTorch : Les OGM ne demeurent pas un passage obligatoire pour l'autosuffisance alimentaire?

Moussa Savadogo : La science, la technologie et l'innovation avancent inexorablement grâce à la dynamique de la recherche, et elles ont pour but et vocation d'aider à résoudre les problèmes cruciaux pour le développement et le progrès. L'autosuffisance alimentaire (en quantité et qualité) est un défi majeur pour la plus grande majorité de la population du monde, et en particulier en Afrique au sud du Sahara. Sa réalisation est une priorité absolue, chaque jour rendue incertaine en raison de multiples facteurs dont les changements climatiques, la croissance exponentielle de la population et l'urbanisation accrue. En même temps il se

Suite à la page 10

Gado Bemah, lauréat du Prix international Afri-Plastics Challenge :

« Le défi est encore plus grand parce qu'aujourd'hui, nous sommes positionnés à l'échelle internationale (...) »

Un million de livre sterling soit environ 780 millions de F CFA : c'est l'enveloppe financière qu'a remporté le 16 mars dernier à Nairobi au Kenya, le Togolais Gado Bemah au Prix international Afri-Plastics Challenge, un concours destiné à appuyer la lutte contre la pollution de l'environnement par les déchets plastiques. Le promoteur de Green Industry Plast-Togo (GIP) qui s'est distingué par l'originalité et la pertinence de sa solution de collecte, de tri et de recyclage des déchets plastiques au Togo, ambitionne d'aller encore plus loin dans ses projets et faire profiter son savoir faire aux autres pays du continent.

La société Green Industry Plast-Togo (GIP) spécialisée dans la collecte, le tri et le recyclage des déchets plastiques en granulés broyés et en matériaux de construction est en effet le premier des trois finalistes sélectionnés parmi les 1 141 projets enregistrés dans le cadre de ce concours.

Afri-Plastics Challenge est en effet un concours international orienté sur les initiatives les plus porteuses en matière de réduction des déchets plastiques marins et qui est financé par le gouvernement canadien et développé par l'agence Challenge Works.

« La pollution plastique est un problème qui touche tout le monde. Les plastiques qui pénètrent dans l'écosystème marin sont tout aussi nocifs, qu'ils soient originaires de Mombasa, de Montréal, de Lagos ou de Londres. Les gagnants de l'Afri-Plastics Challenge montrent qu'il existe une voie à suivre pour établir une économie circulaire réussie pour les déchets plastiques, avec des innovations capables de changer la façon dont nous utilisons et éliminons tous le plastique – non seulement en Afrique mais dans le monde entier », a en effet justifié Christopher Thornley, haut-commissaire du Canada à Nairobi.

Par la force de l'engagement, du courage et de la détermination, Gado Bemah a su tirer son épingle du jeu en remportant cette compétition internationale devant les 14 autres entreprises finalistes.

« Nous sommes heureux et satisfait de savoir que nos efforts que nous avons engrangés et les expériences qui nous avons su construire depuis le début de l'initiative de la gestion des déchets en 2011 ont pu être capitalisés progressivement et porté aujourd'hui à l'échelle internationale », a-t-il déclaré au micro du journal AgriTorch.

Il a exprimé ses reconnaissances à tous les acteurs qui ont contribué de près ou de loin, d'une manière ou d'une autre à ce succès : Il s'agit notamment du gouvernement en termes de facilités dans le processus de l'entreprenariat, et les accompagnements reçues à travers les mécanismes mis en place notamment le FAIEJ entre autres, des médias pour leurs productions, les organisations de la société



Gado Bemah

civile, les autres entrepreneurs du domaine qui ont contribué à l'atteinte de cet objectif sans oublier les nouvelles communes qui ont accepté collaboré avec Green Industry Plast-Togo dans son domaine d'activité.

« C'est tout ceci qui a contribué à démontrer l'impact que notre entreprise avait au sein des communautés parce que ce n'était pas seulement la capacité de collecte et de transformation mais également la diffusion des résultats autour des communautés et l'implication de ces communautés dans le travail qui se réalise. Et c'est ça qui a été véritablement salué, évalué et reconnu », nous a expliqué Gado Bemah.

De nouveaux challenges à relever

A la suite de ce prix et son impact sur la société et ses activités en termes de visibilité et de réputation, l'entrepreneur togolais nourrit d'autres ambitions, celles de renforcer sa position sur le plan national et de s'implanter dans d'autres pays de la sous région. L'enveloppe devra servir à la mise à l'échelle de sa solution de collecte, de tri et de recyclage des déchets plastiques dans le pays.

« Notre vision est de pouvoir mettre

en place une unité de recyclage répondant aux normes industrielles à l'échelle internationale pour collecter davantage et recycler les déchets, mais également mettre à échelle sur l'ensemble du territoire, les unités de récupération des déchets pour pouvoir impliquer davantage les

communautés », a indiqué Gado Bemah, rassurant que « cet objectif sera sans équivoque ».

« Dans le développement futur, nous allons mettre en place effectivement une unité industrielle et nous allons connecter toutes les villes du Togo à cette unité et voire même commencer par nous extérioriser parce qu'à l'extérieur de notre pays, que ce soit la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Ghana ou le Burkina, ce sont des pays ont forcément besoin de notre expérience et nous allons pouvoir commencer par nous extérioriser et nous positionner davantage en Afrique de l'ouest pour apporter une réponse significative à cette thématique sur laquelle nous avons été reconnu à l'échelle internationale », a-t-il ajouté.

« Le défis est encore plus grand parce qu'aujourd'hui nous sommes positionnés à l'échelle internationale pour pouvoir exploiter davantage nos compétences, nos capacités puisque nous avons fait pendant longtemps sans ressource et aujourd'hui, des ressources sont mises à notre disposition et donc c'est de pouvoir capitaliser sur ces ressources, renforcer et étendre davantage nos actions », a fait savoir le patron de Green Industry Plast-Togo.

David SOKLOU

Du FNPT au FOPAT :

Le secteur agricole aux bons soins

Suite de la page 5

doit contribuer à la création de la richesse dans notre pays et que le producteur agricole soit une fierté nationale en faisant de lui un véritable entrepreneur agricole » a-t-il indiqué, avant de prodiguer d'utiles conseils aux agriculteurs tout en les invitant à plus d'ardeur au travail.

solaire et motopompes auprès des producteurs, de même que des retenues d'eau qui sont construites pour le développement du maraîchage.

Dans cette région, les réformes structurelles, de même que les projets et programmes mis en œuvre ont permis d'augmenter la production agricole de

hectares de terres cultivables, 18 zones d'aménagement agricoles planifiées ont été identifiées dans 18 cantons sur les 61 que compte la région et 13 ZAAP sont mises en valeur au profit de 2144 producteurs installés. 525 sites de bas-fonds d'une superficie de 7697,51 ha sont recensés et 2459 ha (31,94%) mis en exploitation pour la riziculture. Des initiatives ont permis de contribuer à l'amélioration des revenus des producteurs. A cela s'ajoutent des actions visant à faciliter l'accès aux semences et aux engrais de qualité, le renforcement de la maîtrise de l'eau pour promouvoir une agriculture irriguée résiliente face au climat, le déploiement de 153 kits d'irrigation à base du système de pompage solaire auprès des producteurs à prix subventionné, la promotion durable de la mécanisation agricole, l'accès au financement et le développement de la production animale. Entre 2021 et 2022, la région centrale a enregistré une augmentation de la production agricole passant de 999.720 tonnes à 1.025.132 tonnes, dont 246.065 tonnes de céréales, 656.972 tonnes de tubercules et plantes à racines et 122.094 tonnes de légumineuses et oléagineux. En termes de perspectives régionale, il s'agira de renforcer l'exploitation des ZAAP, la promotion de l'agriculture irriguée et l'aménagement des retenues d'eau entre autres.

Au demeurant, la vision d'une gestion inclusive du secteur agricole à travers ce nouveau cadre d'échanges, d'écoute et de partage d'expériences que représente le forum des producteurs agricoles togolais vient en appui à l'attention particulière que le gouvernement accorde à ce secteur stratégique pour assurer la sécurité alimentaire



Faure Gnassingbé remettant des matériels agricoles aux producteurs

Revue des grands investissements régionaux

Le **Forum des producteurs agricoles du Togo, c'est aussi des échanges sur les potentialités de chaque région et les efforts d'investissement agricole effectués par le gouvernement et ses partenaires.** Améliorer la productivité et des rendements pour assurer la sécurité alimentaire et dégager des excédents pour alimenter les unités de transformation, tel est en effet l'objectif que vise le gouvernement pour le secteur agricole. A cet effet, des efforts sont réalisés en termes d'aménagement agricole pour rendre disponible la terre, premier facteur de production.

Dans la région des plateaux par exemple, les données du ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural indiquent que 34 Zones d'aménagement agricoles planifiées (ZAAP) ont été valorisées dans 35 cantons au bénéfice de 2 712 producteurs agricoles. Par ailleurs, 09 sites de bas-fonds d'une superficie de 74,06 ha, sont mis en exploitation pour la riziculture et 21 autres d'une superficie de 259,46 ha sont en cours d'aménagement. Ces réalisations ont permis d'améliorer les revenus des producteurs de 32 000 F CFA sur les ZAAP, par rapport aux producteurs hors ZAAP. Au sujet de la facilitation de l'accès aux intrants, il a été mis en place une politique permettant l'accès à moindre coût aux semences et aux engrais de qualité, ce qui a permis d'améliorer les rendements agricoles. Le ministère de l'agriculture a en outre déployé 355 kits d'irrigation à base du système de pompage

1.370.741 tonnes en 2021 à 1.424.916 tonnes en 2022, dont 588.497 tonnes de céréales, 674.946 tonnes de tubercules et plantes à racines et 161.473 tonnes de légumineuses et oléagineux. En termes de perspectives, le gouvernement entend poursuivre non seulement les travaux d'aménagement des ZAAP dans le cadre de l'initiative présidentielle



« un canton, une ZAAP », mais aussi la politique d'irrigation avec la mise en place de systèmes d'irrigation sur tous les sites ZAAP, afin booster le maraîchage. Il est également prévu l'aménagement des retenues d'eau, la réhabilitation des pistes rurales, et le renforcement des capacités de stockage des céréales entre autres.

Dans la région centrale avec ses 600.000

des populations, mais aussi la croissance économique et la création d'emplois. La cerise sur le gâteau du Fopat qui connaîtra la dernière étape dans les prochains jours avec celle de la Kozah, est la visite des stands d'exposition souvent dressés en marge des travaux, et la remise de matériels agricoles aux producteurs.

David SOKLOU

Sécurité alimentaire :**Le ROPPA tient son cadrage opérationnel pour 2023**

Le Réseau des organisations paysannes et de producteurs agricoles de l'Afrique de l'ouest (ROPPA) met les buchées doubles pour un meilleur pilotage de ses activités au service de la sécurité alimentaire dans la sous région. Le réseau a tenu du 20 au 24 février dernier à Lomé, son atelier régional de cadrage opérationnel 2023 qui s'inscrit dans une approche de renforcement des capacités de reddition des comptes du réseau et de consolidation de son dispositif de suivi évaluation.

C'est la Coordination Togolaise des Organisations Paysannes et de producteurs agricoles (CTOP) qui a eu l'honneur d'organiser les travaux de cette rencontre qui a pour objectif de faciliter la concertation des équipes techniques pour un meilleur maillage des actions du réseau articulées autour des défis communs et individuels.

Cadre d'échange, de dialogue et de construction de l'action du ROPPA pour l'année 2023, cette rencontre internationale a permis aux participants venus des 13 pays membres du ROPPA de faire le bilan des activités du réseau de l'année 2022 et de produire un premier draft de son rapport annuel 2022 à partir des rapports pays, et de se familiariser par ailleurs avec la plateforme de suivi évaluation mise en place par le réseau et d'élaborer également le PTBA 2023 du réseau.

« Le bilan est positif dans la production, mais ce bilan a été affecté du fait qu'il y a eu beaucoup de crises qui ont impacté négativement le secteur agricole. Il y a 13 pays dans cet atelier et chaque pays va faire une présentation des activités menées au cours de l'année 2022. Il y aura une compilation de ces activités. Après, on va capitaliser pour voir qu'est-ce qui a marché, quels défis majeurs nous devons

plateformes nationales, sont impactées négativement par de nombreux défis politiques, économiques, sécuritaires, écologiques, climatiques, sanitaires.

« Nous devons avoir des plateformes



Photo de famille

organisations paysannes et de producteurs agricoles (CTOP), Ayéfoumi Salif Olou-Adara.

« Nous allons pouvoir dégager les différentes activités qui ont été menées dans les différents pays par le ROPPA, et également les perspectives que nous envisageons pour 2023 et les autres années à venir, pour qu'on puisse dire que nous évoluons ensemble pour surmonter les défis

réellement fonctionnelles dans tous les pays car c'est là qu'il faut aussi porter le message ; c'est là qu'il faut mobiliser les ressources ; Nous devons accorder une attention forte aux femmes et aux jeunes ; aux activités économiques notamment la transformation agroalimentaire semi artisanale où nos femmes font de meilleurs résultats. Nous devons nous mobiliser toujours pour l'adaptation de nos EF aux changements climatiques à travers l'agro écologie qui reste la voie pour la souveraineté alimentaire. Nous devons rendre notre observatoire et nos approches de communications plus efficaces et plus efficaces. Nous avons besoins de rendre plus visibles les solutions structurelles qui viennent de nos OP, nos positions et nos propositions », a-t-elle déclaré.

Pour rappel, depuis sa création en juin 2000 à Cotonou, le ROPPA s'est positionné comme l'outil de défense et de promotion des exploitations familiales qui constituent le principal système de production en Afrique de l'Ouest. Il a pour mission de « favoriser le développement des exploitations familiales et de l'agriculture paysanne tout en maîtrisant les politiques liées à la libéralisation des économies nationales et à la mondialisation des échanges commerciaux ». Le réseau regroupe 13 pays dont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Gambie, la Guinée Bissau, la Guinée, le Mali, le Niger, le Libéria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.

David S.



Table d'honneur

faire face collectivement pour mener cette lutte de façon générale au niveau de la sous région pour qu'on puisse assurer à notre sous région la souveraineté alimentaire », a indiqué à l'entame des travaux, le président de la **Coordination togolaise des**

liés à la production agricole », a-t-il ajouté.

La représentante du président du ROPPA a insisté sur la nécessité que la cause des organisations paysannes et autres acteurs de l'agriculture familiale soit toujours entendue et défendue, dans un contexte où leurs activités y compris le ROPPA et ses

Consomme-t-on les OGM au Togo ?**« Il est difficile de dire oui ou non »**

La création d'OGM sert surtout, dans l'agriculture, à produire suffisamment et à rendre une plante résistante à un herbicide ou à la modifier pour qu'elle produise elle-même un insecticide, ou les deux. Les principales plantes transgéniques commercialisées sont, par ordre d'importance : le soja, le maïs, le coton, et le colza. Les OGM sont majoritairement américains. Votre journal s'est rapproché des autorités compétentes togolaises en la matière pour avoir l'état des lieux sur les OGM au Togo, ce que dit la loi et la réalité sur le terrain.

Le Togo n'a pas autorisé l'utilisation des produits dit Organismes Génétiquement Modifiés (OGM). Au même moment, il n'y a aucune certitude pour confirmer que le togolais ne consomme pas les OGM. « Il est difficile de dire oui ou non étant donné que le ministère n'a délivré aucune autorisation d'importation d'OGM au Togo. Cependant, il n'est pas exclu si on est dans l'hypothèse d'une importation illégale ou non intentionnelle. Pour les Produits dérivés c'est oui dans la mesure où une autorisation a été délivrée au ministère chargé du développement à la base pour l'importation de la farine et de l'huile issues du maïs et de Soja OGM produits aux Etats-Unis dans le cadre du projet de Cantines scolaires mis en œuvre depuis 2020 et qui est toujours en cours » explique M ANTHE Komi représentant point focal du protocole de Cartagena, fonctionnaire au Ministère l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF).



Cependant une autorisation a été délivrée au ministère chargé du développement à la base pour l'importation de la farine et de l'huile (Produits dérivés) issues du maïs et de Soja OGM produits aux Etats-Unis dans le cadre du projet de Cantines

scolaires mis en œuvre depuis 2020 et qui est toujours en cours.

Cette autorisation a été délivrée après un long processus d'examen de la demande introduite par ledit ministère, notamment sur la sécurité sanitaire desdits produits par le comité scientifique et technique de biosécurité (CSTB).

En ce qui concerne la commercialisation des produits OGM au Togo, notre interlocuteur au ministère déclare « on peut

noter deux cas de figure. Le premier c'est celui de savoir si l'administration compétente en la matière, notamment le Ministère de l'environnement et des ressources forestières a délivré ou non des autorisations pour l'importation au Togo des OGM. Le deuxième

Suite à la page 11

Interview du Docteur Irméan Moussa Savadogo sur la question des OGM**« Nous devons faire confiance à la science, à l'innovation, à nos chercheurs et à nos institutions de réglementation »**

Suite de la page 6
trouve que l'ingénierie génétique (biotechnologie moderne) signe l'une des avancées majeures du siècle. Bien entendue, sans être une panacée, les biotechnologies modernes, si elles sont correctement encadrées par l'application des règles de biosécurité, telles que prévues par les accords multilatéraux et les législations nationales, peuvent contribuer à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire. Nous devons faire confiance à la science, à l'innovation, à nos chercheurs et à nos institutions de réglementation

Quel rôle doit jouer les gouvernants, les scientifiques et la société civile sur cette approche inévitable vers les OGM

Nous devons faire confiance à la science, à l'innovation, à nos chercheurs et à nos institutions de réglementation.

Quelle est votre appréciation succincte de la question des OGM?

La science, la technologie et l'innovation avancent inexorablement grâce à la dynamique de la recherche, et elles ont pour but et vocation d'aider à résoudre les problèmes cruciaux pour le développement et le progrès. Il n'y a pas de mauvaise ou bonne technologie en soi, tout dépend de ce qu'on en fait

L'ingénierie génétique (biotechnologie moderne) constitue l'une des avancées majeures de ce siècle. C'est pourquoi certains

ont parlé de révolution génique.

Les biotechnologies et les OGM ne sont pas une panacée. Cependant si les biotechnologies modernes sont correctement encadrées par l'application des règles de biosécurité, telles que prévues par les accords multilatéraux tels que le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et les législations nationales, elles peuvent contribuer à relever les défis majeurs auxquels nous faisons face en terme de productivité agricole et d'autosuffisance alimentaire

Est-ce que les OGM sont-ils vraiment nocifs?

Cette question revient souvent. Mais en réalité, elle mérite d'être précisée en raison du fait que 'OGM' tout court ne veut rien dire. Les produits de la biotechnologie moderne qui ont été autorisés selon les procédures prévues sont sans effet défavorables pour la consommation humaine, animale et pour l'environnement. C'est le sens même de l'évaluation des risques qui un processus rigoureux qui permet d'écarter les risques potentiels à la limite des connaissances scientifiques acquises. Il est important de noter également que même après leur mise sur le marché, les produits sont toujours suivis.

Pourquoi l'Europe importe les OGM et l'interdit aux africains?

La plupart des pays européens ne cultivent pas les variétés améliorées par la

biotechnologie moderne. Ils importent plutôt massivement des produits tels que le soja OGM du Brésil, de l'Argentine, etc.

Comment peut-on expliquer l'interdiction d'importation aux pays africains?

L'Europe a ses raisons qu'il ne nous pas appartient pas de commenter. Le plus important, c'est que l'Afrique sache ce qu'elle veut, et prenne ses décisions en toute responsabilité

Est-ce qu'il existe des études scientifiques qui ont démontrées les méfaits ou bienfaits des OGM ?

La littérature est abondante. Les organisations spécialisées et hautement crédibles animent des plateformes qui mettent à la disposition du public des informations fiables.

Pourquoi la voix des anti OGM est retentissante alors qu'ils n'ont pas davantage de moyens financiers que ceux qui sont pro OGM ou les firmes qui produisent les OGM (Bayer)?

Chacun joue son rôle avec les moyens à sa disposition, et la manière dont il veut utiliser ses ressources. Ce qui est important, c'est le sens critique du « consommateur » et surtout de savoir où trouver la bonne information qu'il souhaite avoir. Que font les associations des consommateurs ?

Propos recueillis par Tigossou Midas

Consomme-t-on les OGM au Togo ?

« Il est difficile de dire oui ou non »

Suite de la page 10

cas de figure est celui de savoir si les sociétés ou commerçants ne font pas rentrer sur le territoire national des produits OGM en méconnaissance des textes en vigueur. Sur cet aspect, il faut noter que dans la mise en œuvre de ses missions régaliennes en matière de prévention des risques biotechnologiques, le ministère en charge des ressources forestières a conduit une étude en vue de « déterminer si les OGM sont ou non sur le territoire togolais. »

En effet, conformément à l'article 22 de la loi n°2009-001 du 06 janvier 2009 précitée, « l'importation ou l'exportation de tout OGM et/ou de ses produits dérivés fait l'objet d'accord préalable en connaissance de cause donné par l'autorité nationale compétente ». Depuis l'adoption de la loi jusqu'à 2022, le MERF n'a reçu aucune demande d'importation ou de développement d'OGM sur le territoire national. »

Aucune autorisation ne peut être délivrée sans l'avis de ce comité composé des experts des institutions spécialisées en sécurité sanitaire au Togo, dont entre autres, l'Ecole Supérieure des Techniques Biologiques et Alimentaires (ESTBA) et l'Institut National d'Hygiène (INH).

Le Togo, à l'instar des autres pays de l'Afrique, n'a ménagé aucun effort pour construire un système national de biosécurité dans l'optique de protéger les populations contre les risques éventuels sur la santé humaine, animale et l'environnement liés à l'utilisation des biotechnologies modernes. Ainsi, depuis son adhésion au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, le Togo s'est doté d'un cadre national de biosécurité qui détermine de façon synoptique la vision du gouvernement en la matière et surtout les perspectives devant conduire à l'adoption d'un cadre juridique approprié et opérationnel en matière de prévention des risques biotechnologiques.

Ces efforts ont conduit en 2009, à l'adoption de la loi n°2009-001 du 06 janvier 2009 portant prévention des risques biotechnologiques et à la ratification du

Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation, le 9 février 2016.

Les conclusions de cette étude réalisée en 2016 n'ont révélé aucun cas d'OGM sur le territoire national. Au regard du temps écoulé depuis 2016, le ministère entend réaliser une nouvelle étude sur le flux d'échanges commerciaux entre les pays voisins concernant les OGM dans l'optique de déterminer si ces produits sont ou non introduits dans le pays.

Par ailleurs, en vue de renforcer la connaissance sur les OGM et le contrôle au

Gendarmerie, eaux et forêts) sur les techniques d'identification des produits OGM.

Dans la même logique, « le MERF a commandité en 2016, une étude sur l'état des lieux des OGM au Togo. Bien que les résultats de cette étude n'aient indiqué aucune présence de produits OGM sur les marchés togolais, la situation pourrait avoir beaucoup évolué. Ainsi, le ministère entend intensifier les contrôles, les prélèvements et les analyses sporadiques des semences ou tout autre produit suspect. Une nouvelle étude sur l'état des lieux des OGM au Togo sera également réalisée entre 2023 et 2024 dans, l'optique de disposer des bases de prise de décision et de renforcer davantage le système de contrôle au niveau des points d'entrée du pays.

Cas des Importations

Dans les normes et principes établis par le protocole de Cartagena et de la loi nationale sur la biosécurité, tout OGM ou produit dérivé doit faire l'objet d'étiquetage (Article 60 et 61). « Tout OGM ou ses produits dérivés mis sur le marché ou entreposés doivent être clairement identifiés et le MERF n'ayant donné aucune autorisation d'importation, toute semence de nature OGM qui pourraient se retrouver sur le marché est illégalement introduite. Dans

le cadre du contrôle, il est possible de les identifier sur la base de l'étiquette ou en cas de doute, par les analyses au laboratoire de biosécurité à l'ITRA.

La découverte du génie génétique permettant la mise au point d'organismes génétiquement modifiés (OGM) a fait de la biotechnologie moderne l'un des outils innovants en matière de développement à travers des améliorations dans plusieurs domaines, notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche, la santé, la protection de l'environnement, etc.

Pour permettre aux Etats de profiter en toute sécurité des bienfaits de ces technologies, la communauté internationale a adopté des instruments juridiques internationaux visant à encadrer leurs activités. Il s'agit notamment du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et du Protocole additionnel Nagoya Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation liées à l'utilisation des biotechnologies modernes, qui servent d'instruments de base pour le développement des cadres juridiques nationaux.

L'objectif qui sous-tend ces règlements internationaux n'est pas de bloquer ou d'arrêter ces biotechnologies dont les valeurs et intérêts sont indéniablement avérés, mais d'obliger les Etats à prendre des mesures nécessaires pour que celles-ci soient utilisées en toute sécurité.



niveau des points d'entrée du territoire, le MERF a organisé avec l'appui de l'UEMOA, plusieurs ateliers régionaux et nationaux de sensibilisation des acteurs nationaux (opérateurs économiques et acteurs des médias) ainsi que la formation des agents d'application des lois au niveau des frontières. Ainsi, les agents chargés du contrôle aux différents points d'entrée sont outillés sur la reconnaissance et l'identification des caractéristiques de produits OGM.

Biosécurité

Du fait de la porosité des frontières exacerbée par les cas d'importations frauduleuses, il est absurde, de penser que tout ce qui entre sur le territoire est systématiquement contrôlé. Cependant, le MERF avec l'appui des autres ministères et institutions chargés des contrôles font tout leur possible pour s'assurer que les produits mis sur le marché sont sans danger pour la santé des populations.

Ainsi, avec l'appui de l'UEMOA, le Togo s'est doté d'un laboratoire de référence en matière d'identification des organismes génétiquement modifiés. Des voyages d'étude des responsables de ce laboratoire ont été organisés en Italie (2018) et aux USA (2019) en vue de renforcer leur capacité en matière d'utilisation des équipements de détection des OGM. De même et concernant les contrôles au niveau des points d'entrée, entre 2014 et 2016, des formations ont été organisées au profit des agents de sécurité (Police,

Tigossou Midas

Situation des OGM dans la CEDEAO

1. Burkina Faso : Coton (recherche et commercialisation), maïs (recherche), niébé (recherche), moustiques (recherche)
2. Ghana : Coton (recherche), niébé (recherche)
3. Nigeria : Coton (recherche et commercialisation), maïs (recherche), niébé (recherche et commercialisation)

Source : Docteur TRAORE Valentin S. Edgar, PhD / Docteur Moussa SAVADOGO

Politique agricole de la CEDEAO :

Les comités de pilotage des projets et programmes dans une nouvelle dynamique

Lomé la capitale togolaise a servi de cadre du 20 février au 3 mars 2023 aux travaux de la 12^e réunion des Comités de pilotage régionaux des Projets et Programmes de la Politique Agricole Régionale (ECOWAP) sous le leadership de la Commission de la CEDEAO. Ces assises qui s'inscrivent dans le cadre de la promotion des synergies institutionnelles et du travail collaboratif, vise essentiellement à amener ces comités à travailler en synergie pour une meilleure appropriation et coordination au niveau régional dans le cadre du pilotage de ces projets et programmes.

Au total quatre (04) institutions régionales sont impliquées dans la mise en œuvre de ces projets et programmes au niveau régional à savoir les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA, le Comité permanent inter Etats de lutte contre la sécheresse dans le sahel (CILSS) et le Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles (CORAF) avec l'accompagnement des partenaires techniques et financiers.

Ces comités régionaux de pilotage de 2023 se sont organisés par thématique afin de permettre l'analyse des axes de collaboration et de synergies. Ils devront permettre également la présentation des rapports d'activités de l'année 2022 et le PTBA 2023 validés par les membres des comités respectifs

compétitivité agricoles, adaptation aux changements climatiques et agro écologie, environnement, forêts et conservation de la biodiversité, gestion des pesticides, lutte contre les ravageurs des plantes et SPS, résilience, sécurité alimentaire et nutritionnelle, employabilité des jeunes et renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles.

Les travaux ont permis aux différents comités régionaux de pilotage thématiques de valider les rapports d'activités 2022 de chaque projet ou programme, de même que les propositions de plans de travail et budget annuel (PTBA) 2023 de chaque projet, et d'analyser l'état de la mise en œuvre des recommandations du comité de pilotage 2022 et faire de nouvelles recommandations par

l'UEMOA en charge du Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement, Kako NUBUKPO a exprimé ses félicitations à la CEDEAO et au CILSS pour « cette initiative qui

recommandations formulées lors des travaux puissent permettre une meilleure coordination régionale dans la mise en œuvre des projets et programmes.

Il faut souligner qu'en



Table d'honneur

est en train d'intégrer les grands agendas agricoles de la région afin de permettre une convergence institutionnelle et une meilleure coordination des interventions ». Il a en outre rassuré de la disponibilité de la Commission de l'UEMOA à travailler aux côtés des autres Institutions et Organisations sous-régionales pour la mise en œuvre des recommandations de cette réunion.

« Au-delà des présentes sessions de comités de pilotage, je voudrais rappeler le contexte actuel des crises alimentaires (crise sécuritaire et sanitaire, changement climatique, dégradation continue des terres cultivables, raréfaction des ressources, conflit russo-ukrainien, etc.) qui ne nous laisse d'autres choix que de travailler ensemble, de conjuguer nos efforts et de mutualiser nos ressources afin de mieux assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de nos concitoyens et concitoyennes », a pour sa part expliqué la Commissaire aux Affaires Économiques et à l'Agriculture de la Commission de la CEDEAO, Mme Massandje Litsé Touré, avec l'espoir que les

prélude à ces comités, la CEDEAO a organisé du 26 au 30 septembre 2022, des comités techniques de suivi (CTS) des projets qui ont permis de discuter des acquis de l'année et du PTBA 2023. Ces CTS ont été un cadre d'analyse approfondie de l'état de la mise en œuvre des projets et de réflexion sur les pistes de meilleure efficacité et efficacité des activités.

Le montant total des projets est de plus de 1,6 milliards de dollars, soit 979,2 milliards de F CFA. Les principaux projets sont entre autres, les projets sur la résilience des systèmes alimentaires, appui au pastoralisme et à l'élevage au Sahel, environnement, biodiversité, changement climatique et agro écologie, réserve régionale de sécurité alimentaire, etc. Ces projets couvrent tous les 15 Etats membres de la CEDEAO, parfois étendus au Tchad et à la Mauritanie à travers le Comité inter-états de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS).

La Rédaction



Photo de famille

des projets concernés.

Les discussions se sont organisées autour des neuf (09) thématiques prioritaires des projets et programmes que sont : élevage et pastoralisme, pêche et aquaculture, productivité et

projet. Il s'est agi également de discuter des synergies, convergences et complémentarités entre les projets intervenant dans la même thématique.

Le Commissaire de

Les responsables du Conseil interprofessionnel de la filière anacarde formés sur les techniques de plaidoyer, lobbying et leadership

Les responsables des organisations professionnelles de la filière anacarde du Togo ont été outillés du 28 novembre au 02 décembre 2022 à Sokodé dans la région centrale, sur les techniques du plaidoyer, du lobbying et le leadership. Il s'agit de leur permettre d'accroître leur influence sur les décisions affectant la filière ainsi que la vie de ses acteurs. La formation assurée par les experts du Cabinet AgriTorch, est organisée par le Conseil interprofessionnel de la filière anacarde au Togo (CIFAT), avec l'appui financier du Fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnels (FNAFPP).

Le renforcement des capacités en négociation et en influence des décisions revêt une importance particulière en ce sens que l'arbitrage et la défense des intérêts des acteurs est la mission principale que doit mener les responsables de la filière au profit de leurs membres.

Les participants à la formation sont les acteurs directs de la filière anacarde principalement les responsables des cinq (5) collèges composant le CIFAT à savoir le Conseil des pépiniéristes d'anacarde du Togo (COPAT), la Fédération nationale des coopératives productrices d'anacarde (FNCPA), l'Association Togolaise des transformateurs d'anacarde (ATTA), l'Association des acheteurs d'anacarde du Togo (3A-Togo) et le Conseil des exportateurs de la filière anacarde (CEFA).

La formation conduite dans une approche très

les concepts, conditions de base et positionnement dans le lobbying, les stratégies/



méthodes d'influence utilisées dans le lobbying, les étapes essentielles pour un lobbying



pratique, est structurée autour de six (06) modules notamment le plaidoyer et lobbying pour les acteurs de la filière anacarde,

efficace, le concept et typologie du leader, les niveaux du leadership et stratégie de son renforcement.

Selon Akoété Adjewonu, Directeur de formation au cabinet AgriTorch, la formation a permis aux participants de se familiariser avec les concepts, stratégies, méthodes et principes du plaidoyer et de lobbying.

« De même, la formation doit permettre de décrire de façon très claire le rôle du lobbyist, les conditions pouvant nécessiter des actions de lobbying, les différentes étapes du processus de prise de

avec son partenaire et donc savoir faire le lobbying. De même, il faut le leadership non seulement pour décrocher un contrat mais aussi pour bien diriger son entreprise. Et enfin le plaidoyer est nécessaire pour influencer des décisions en faveur de la filière », a-t-il précisé.

En dehors des techniques et stratégies de plaidoyer, lobbying et leadership, la formation a en outre permis de

décision ainsi que les dispositions pratiques à observer (par exemple comment éviter la stratégie de défense) pour la réussite d'une action de lobbying », a-t-il ajouté, précisant que des plans d'actions seront élaborés et validés en plénière pour servir de guide à l'organisation ultérieure des activités de lobbying par groupe de métiers ou par métier.

« Nous avons choisi de renforcer les capacités des responsables des cinq maillons pour leur permettre d'avoir les outils indispensables pour travailler au développement de la filière », a pour sa part expliqué le président du conseil d'administration (PCA) du CIFAT, Mawuko Komlan Gozan.

« Avant de décrocher des contrats par exemple, il faut savoir comment s'entretenir

proposer des actions pour le renforcement de la cohésion interne, l'engagement des acteurs de la filière et le positionnement institutionnel de la CIFAT, et d'élaborer par ailleurs des plans d'actions de lobbying destinés à améliorer la contribution des acteurs indirects que sont l'Etat, des partenaires au développement les partenaires privées au développement de la filière.

Il faut souligner qu'au Togo, la structuration de la filière anacarde est récente. Le Conseil Interprofessionnel de cette filière est une jeune organisation dont la professionnalisation est un impératif, d'autant plus que la filière figure parmi les plus porteuses de développement pour le pays.

Protection des plantes

Une grande partie du maïs africain menacée par la légionnaire

Le maïs africain est pratiquement entièrement cultivé sous des climats propices aux infestations saisonnières de légionnaires d'automne.

Selon une nouvelle étude, la quasi-totalité du maïs africain est menacée par la dévastatrice légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*), a indiqué le CABI sur son site Internet en février 2023. Il s'agit d'un environnement particulièrement risqué pour les producteurs de maïs africains.

La légionnaire d'automne est capable de se reproduire et de se multiplier toute l'année dans près de 92 % des régions africaines de culture du maïs. Il est préoccupant de constater que 95 % du maïs est cultivé sous des climats propices aux infestations de légionnaires d'automne et d'au moins trois autres ravageurs tels que le foreur de tige du maïs, la chrysomèle des racines du maïs et la goutte de sang (*Striga asiatica*).

Plus de la moitié (52,5 %) des régions de production de maïs africaines menacées par la légionnaire d'automne sont susceptibles d'être affectées par neuf autres nuisibles et plus d'un tiers (38,1 %) d'entre elles par 10 autres ravageurs.

Les premières invasions de légionnaires d'automne en Afrique ont été observées dans des champs de maïs du sud-ouest du Nigeria en janvier 2016, puis le ravageur a été repéré

au Bénin, au Togo et à São Tomé-et-Príncipe. Depuis, le papillon s'est répandu dans plus de 40 pays africains, dont l'Éthiopie, le Kenya et la Tanzanie.

En 2021, des scientifiques du CABI ont réalisé la première étude détaillée sur l'impact économique d'une série d'espèces exotiques



envahissantes (EEE) sur le secteur africain de l'agriculture, impact qui a été évalué à 65,58 milliards d'USD par an. D'après eux, la légionnaire d'automne, à elle seule, a engendré les pertes de rendement annuelles les plus importantes jamais constatées, à hauteur de 9,4 milliards d'USD.

« Les climats adaptés à la production du maïs sont également propices aux infestations de légionnaires d'automne, et pas seulement en Afrique. De fait, la légionnaire

d'automne peut se reproduire toute l'année dans la moitié environ des zones de production de maïs du monde, notamment dans les régions tropicales humides et chaudes, explique le Dr Roger Day, conseiller mondial en santé des plantes au CABI. Pour lutter contre la légionnaire d'automne ou contre tout autre parasite, il est préférable d'utiliser une stratégie multipérils, par exemple dans le cadre d'une pratique de lutte intégrée contre les ravageurs, plutôt qu'une approche distincte pour chaque nuisible. »

L'étude conclut en suggérant que les solutions génétiques et les moyens de lutte biologiques respectueux de l'environnement sont probablement meilleurs pour les cultures. En effet, ils nécessitent moins de longs trajets jusqu'aux marchés pour acheter les fongicides/insecticides nécessaires au moment des infestations saisonnières. Les auteurs de l'étude admettent toutefois que, même si les pratiques de gestion intégrée des ravageurs constituent une stratégie supplémentaire et souvent complémentaire pour lutter contre les ravageurs des cultures, particulièrement dans les régions tropicales où les ennemis naturels peuvent survivre toute l'année, elles ne sont pas encore très répandues dans les pays en développement.

(CABI/ile)

CABINET AGRITORCH

MISSION

Contribuer à la performance économique, sociale et environnementale des entreprises publiques, privées et sociales par les études, la formation, la communication et l'intermédiation.

DOMAINES D'ACTIVITES

Prestations intellectuelles (formation, étude, communication, intermédiation)

STRATEGIES D'INTERVENTION

AGRITORCH offre un service diversifié grâce à une diversité d'expertise nationale et internationale de haut niveau.

En vue de s'assurer d'un accompagnement pertinent et de qualité, il a opté pour une stratégie d'intervention flexible qui s'adapte aux besoins de ses partenaires. Elle consiste principalement à :

- identifier les besoins de nos partenaires,
- proposer des solutions adaptées à leurs besoins,
- délivrer les services techniques adéquats selon les besoins des partenaires.

Il participe aux appels d'offres, organise des formations à la carte par entente directe ou par cooptation, réalise des études et recherche-action sur des innovations technologiques et sociales, réalise des études exploratoires et des enquêtes d'opinion, établit des relations de confiance entre acteurs, etc.

EQUIPE

Le cabinet emploie en permanence Six (6) agents (agroéconomiste, environnementaliste, sociologue, journaliste, secrétaire-comptable). Le cabinet dispose d'une liste d'experts externes de haut niveau qu'il sollicite selon les besoins de ses partenaires.

VALEURS FONDAMENTALES

La vision et les actions du cabinet AGRITORCH sont gouvernées par les quatre (4) principes que sont :

- La Discipline
- L'Intégrité
- Le Respect
- L'Excellence

QUELQUES REALISATIONS

PÉRIODE	ACTIVITES	LIEU	SOURCE DE FINANCEMENT	PERSONNES DE RÉFÉRENCES POUR VÉRIFICATION
JANVIER 2023	Formation en gestion axée sur les résultats (GAR) des gestionnaires des Hôtels-restaurants Hôtels et Bars du Togo	GRAND HOTEL 30 AOÛT/ Kpalime/TOGO	Fonds National d'Apprentissage, de Formation et de Perfectionnement Professionnels (FNAAPP)	Secrétaire Exécutif du FNAAPP (Koff Tchankoni) Tél : +228 92 03 32 78 Président du Département de l'Inspection ADIRI Kpasku. Tél : +228 92 59 31 15
DÉCEMBRE 2022	Battement du plan stratégique plaidoyer et partenariat de l'ONG ESPOIR-VIE TOGO 2023-2027	Siège EVI, LOMÉ/TOGO	ESPOIR-VIE TOGO	Directeur Exécutif de l'ONG EVI Dr MENSAN Akovi Ephrem Tél : +228 90 01 64 13
DÉCEMBRE 2022	Appui à l'élaboration du plan stratégique de l'Union des Chambres Régionales de Métiers du Togo (UCRM)	Siège UCRM, LOMÉ/TOGO	Union Régionale des Chambres de Métiers du Togo	Issa Mouhamad, Président UCRM Togo Tél : +228 90 05 41 94
DU 28 NOVEMBRE AU 02 DÉCEMBRE 2022	Formation des responsables du conseil de l'interprofession de la filière avicole du Togo (CIFAT) en plaidoyer, lobbying et leadership	Centre d'accueil Sokodé /TOGO	Fonds National d'Apprentissage, de Formation et de Perfectionnement Professionnels (FNAAPP)	Secrétaire Exécutif du FNAAPP (Koff Tchankoni) Tél : +228 92 03 37 78 Président du CIFAT Komie Mawutso GOZAN. Tél : +228 90 02 44 33
DU 07 AU 11 NOVEMBRE 2022	Appui à la mise en place du système de suivi-évaluation du Conseil Interprofessionnel de la Filière Soja (CIFS) au Togo	Hôtel St Georges à Tsévié/TOGO	Fonds National d'Apprentissage, de Formation et de Perfectionnement Professionnels (FNAAPP)	Secrétaire Exécutif du FNAAPP (Koff Tchankoni) Tél : +228 92 03 37 78 Président du CIFS, Komian KADZAKADE Tél : +228 93 51 92 60
OCTOBRE-DÉCEMBRE 2022	Etude sur l'élaboration de la gouvernance des Zones d'Aménagement Agricoles Planifiées (ZAAP) et des Centres de Transformation Agricoles (CTA)	Togo	AFRODAT/BAD	Doko-Lama ALI-HAGBA, Coordonnateur UGP-AR, Tél : +228 70 69 30 39
DU 12 AU 14 OCTOBRE 2022	Formation en Gestion Financière des Collectivités territoriales du Grand Lomé	Hôtel Mirambeau de Lomé	Maires	Secrétaire Général de la Mairie du Goffe 4 (SOULEMANA F. Alassani) Tél : +228 90 59 17 11
21 ET 23 JUILLET ET 21 SEPTEMBRE 2022	Appui de l'Union des ONG Togolaises (UONGTO) à l'élaboration de son plan de plaidoyer pour les secteurs de l'agriculture, de l'environnement et de la santé	Siège de l'UONGTO sis à GTA à Lomé	UONGTO	Directeur Exécutif de l'UONGTO (Abouela DJENDA) Tél : +228 93 14 68 27
19 ET 20 AOÛT 2022	Formation en leadership dans la gouvernance des entreprises publiques et sociales	Salle de formation de l'Institut d'Administration des Entreprises de Lomé (IAE) à Tékévi Glesomé à Lomé	Participants	Directeur Exécutif du Conseil National du Patronat du Togo (CNPTogo) HELLILU-SINOUAN. Tél : +228 93 18 35 / 93 01 45 47
19 JUILLET 2022	Appui des responsables de l'Union des Chambres Régionales de Métiers (UCRM) du Togo en leadership pour la gouvernance	Hôtel Concord à Kara	UCRM	Président de l'UCRM (Mohamad ISSA, Tél : +228 90 05 41 94)
DU 13 AU 14 JUIN 2022	Formation en stratégies de mobilisation des ressources des élus et cadres des maires du Grand Lomé	Hôtel Mirambeau de Lomé	Maires	Maire de la Commune du Goffe 1 (Koumy GOMADO) Tél : +228 90 93 18 35
DU 3 AU 4 JUIN 2022	Formation des entreprises publiques, privées et sociales locales en plaidoyer et lobbying	Salle de formation de l'Institut d'Administration des Entreprises de Lomé (IAE) à Tékévi	Participants	Directeur de la réglementation, de l'inspection et du Contrôle des Etablissements, Hôtels et Bars (DRICEHB), ADIRI Kpasku. Tél : +228 92 59 31 15
DU 10 AU 11 MAI 2022	Formation des ONG Togolaises en autoévaluation des performances de la société civile togolaise	Salle de réunion du cabinet G- Consulting à Lomé	Participants	Directeur de l'ONG STADD, BEMAH Godoh, Tél : +228 22 19 86 96 / +228 99 66 78 74



Sahel : L'agro écologie comme solution à la double crise écologique et sociale

Depuis plus de quatre ans, les Caritas de six pays du Sahel en Afrique travaillent main dans la main dans un même but : améliorer la sécurité alimentaire des populations au moyen de l'agro écologie et de l'agriculture familiale. Ce programme interrégional leur permet d'apprendre les uns des autres et apporte par ailleurs une réponse à la crise environnementale.

« J'ai toujours utilisé des engrais et des pesticides chimiques pour maximiser ma production sans arrière-pensées sur ma santé et sur les conséquences pour l'environnement, témoigne Issa Sani, un paysan du village de Badaguichiri, au Niger. Avec le programme de la Caritas, j'ai appris à fabriquer des fertilisants bio. Comme j'utilise moins les intrants chimiques j'ai réduit mes charges d'exploitation. J'ai compris que nous pouvons produire autrement sans nuire à notre santé et à l'environnement ».

Comme lui, quelques 170 000 paysans sont ainsi formés aux pratiques de l'agroécologie dans le cadre d'un programme interrégional dans la région du Sahel, désormais intégré au projet pluriannuel mené avec l'AFD pour atteindre une transition écologique juste. Depuis plusieurs années, les Caritas de Mauritanie, du Togo, du Niger, du Sénégal, du Burkina Faso et du Bénin, toutes partenaires du Secours Catholique, travaillent en effet ensemble pour promouvoir l'agroécologie paysanne comme un modèle de développement durable global.

À l'origine du projet, cette question : comment améliorer la sécurité alimentaire des populations à l'heure des changements climatiques ? « Nous faisons face aux mêmes défis au Sahel : nous devons nourrir sainement une population croissante en cultivant sur des surfaces de plus en plus petites, pauvres et

sujettes aux aléas climatiques (sécheresse notamment), explique frère Jules Tone, directeur de Carto, la Caritas togolaise. Et paradoxalement on observe une augmentation croissante des quantités d'intrants chimiques, ce qui réduit la fertilité des sols. Il s'est donc avéré urgent de s'appuyer sur la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement ».

Augmentation des rendements

Ainsi les Caritas forment les paysans et



les maraîchers aux pratiques agroécologiques : fabriquer des pesticides et fertilisants bio, utiliser des variétés adaptées, faire tourner les cultures pour permettre au sol de se ressourcer, etc. « Non seulement cela permet aux producteurs de réduire leurs charges

d'exploitation car ils n'ont plus recours aux intrants chimiques, mais aussi ces pratiques accroissent leur production et améliorent leurs rendements », se félicite Abdoulaye Chafai, animateur terrain du programme agroécologie à la Caritas Niger (CADEV).

D'une part l'agroécologie est donc une réponse à la crise sociale en permettant d'améliorer la sécurité alimentaire ; d'autre part elle est bénéfique à l'environnement malmené par les changements climatiques. « En utilisant l'agroforesterie (NDLR : plantation d'arbres dans les cultures) on fixe le carbone et on freine ainsi l'avancée du désert. Les fertilisants organiques accroissent quant à eux le potentiel de production du sol. Enfin, la promotion du circuit court limite les émissions de carbone via le transport », analyse frère Jules Tone, de CARTO Togo.

L'objectif du programme interrégional est donc de favoriser les échanges de pratiques et de savoirs sur les moyens d'action à mettre en œuvre entre les Caritas des six pays concernés. « Mais le programme nous renforce aussi dans le plaidoyer que nous menons en faveur d'une transition agroécologique juste auprès des acteurs locaux. On échange ainsi sur nos stratégies », témoigne Abdoulaye Chafai, de la Caritas nigérienne. À terme, ce projet interrégional doit inspirer l'échange de pratiques entre partenaires du Secours Catholique au niveau mondial dans le cadre du programme mené avec l'AFD « vers une vision commune de la transition écologique juste ».

secours-catholique.org

Coopération au développement

Améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition dans les pays les moins avancés

Un nouveau programme mondial vise à aider les pays les moins avancés à rendre leurs systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables en encourageant les partenariats et en générant des investissements publics-privés.

Dans le souci d'améliorer les systèmes agroalimentaires dans les pays les moins avancés, l'Organisation des Nations/ unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation des Nations/ Unies pour le développement industriel (ONUDI) ont, en marge de la cinquième Conférence des Nations/ unies sur les pays les moins avancés tenue début mars 2023 à Doha (Qatar), lancé ensemble l'Accélérateur de la transformation des systèmes agroalimentaires (AgrifoodSystems Transformation Accelerator, ASTA).

Premier pilier d'une nouvelle collaboration entre la FAO et l'ONUDI, le programme Accélérateur de la transformation des systèmes agroalimentaires contribue à la mobilisation d'investissements dans les systèmes agroalimentaires de pays qui figurent parmi les plus pauvres du monde, notamment par le

développement de chaînes de valeur, de systèmes de marché, de modèles commerciaux et de financements inclusifs, afin d'aider à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

Le lancement de l'Accélérateur de la transformation des systèmes agroalimentaires intervient à un moment où nos systèmes agroalimentaires subissent la pression de la crise climatique, des conflits et de la guerre qui sévissent actuellement, et des effets prolongés de la pandémie de covid19. Cette situation appelle une nouvelle approche et des solutions inédites.

Le programme répond à ce besoin de quatre façons: en décloisonnant les activités grâce à des collaborations public-privé de vaste portée ; en abandonnant l'appui vertical traditionnel et en mettant les bénéficiaires aux commandes ; en donnant corps à l'approche « Unis dans l'action », au titre de laquelle différents organismes des Nations/ unies conjuguent leurs forces pour venir en aide de manière plus synergique aux pays; et en cessant de cibler des indicateurs spécifiques des ODD.

Cette évolution est particulièrement

pertinente pour les pays les moins avancés, où des changements urgents sont souvent entravés par de multiples goulets d'étranglement, et où les solutions intégrées reposant sur des collaborations interministérielles et public-privé se révèlent essentielles.

Point crucial, le programme aide les pays à passer des recommandations et stratégies générales à la mise en œuvre d'initiatives concrètes, qui produisent des résultats mesurables.

L'approche de l'Accélérateur de la transformation des systèmes agroalimentaires est expérimentée sur le terrain depuis 2018 dans 15/ pays qui se répartissent entre l'Afrique, l'Asie, les Caraïbes, le Pacifique et l'Amérique du Sud. L'approche de l'Accélérateur de la transformation des systèmes agroalimentaires est expérimentée sur le terrain depuis 2018 dans 15/ pays qui se répartissent entre l'Afrique, l'Asie, les Caraïbes, le Pacifique et l'Amérique du Sud. L'objectif est de générer au moins 300/ millions d'USD d'investissements privés grâce au programme au cours des cinq prochaines années.



Green Industry Plast - Togo

N°RCCM : TG-LOM 2017 B 1499 ; NIF : 1000884688

L'entreprise verte & sociale



QUI NOUS SOMMES ?

Société togolaise, GIP est créée en 2016.

Elle suit une démarche de RSE.

Elle cherche à :

- Garantir un avenir propre
- Impulser une conscience citoyenne à la gestion du territoire
- Protéger et respecter intelligemment notre environnement

STRATEGIE ET IMPACTS

Une stratégie à la pointe de l'innovation sociale et environnementale :

- Implication des plus défavorisés
- Transparence
- Maillage de relation et de projets
- Éthique d'une ONG (dont GIP est issu)

⇒ 2 récompenses en 2019
 ⇒ + de 10'000 personnes sensibilisées

CHIFFRES CLES

Promotion féminine

7 femmes 
 dont **2** responsables d'équipe

Promotion sociale

24  JOBS

Promotion environnementale

144 Tonnes/an 